

Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

UNIVERSITÉ RENNES 1

**MASTER**

**GRADE DE MASTER - MASTER'S DEGREE**

Vu le code de l'éducation

Vu le décret n°2002-481 du 8 avril 2002 relatif aux grades et titres universitaires et aux diplômes nationaux

Vu le décret n°2002-604 du 25 avril 2002 modifiant le décret le décret n°99-747 du 30 août 1999 relatif à la création du grade de master

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme de master

Vu l'arrêté ministériel du 21 juillet 2005 relatif aux habilitations de l'Université Rennes 1 à délivrer les diplômes nationaux

Vu les pièces justificatives produites par M. ADRIEN VILLE, né le 29 novembre 1980 à CHERBOURG (050), en vue de son inscription au master

Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressé a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes prévu par les textes réglementaires

le diplôme de **MASTER**, à finalité PROFESSIONNELLE, mention CARRIÈRES JUDICIAIRES, spécialité CONTENTIEUX ET CARRIÈRES JURIDIQUES, dans le domaine SCIENCES JURIDIQUES, POLITIQUES, ÉCONOMIQUES ET DÉ GESTION

*mention passable*

est décerné à **M. ADRIEN VILLE**

à qui est conféré le grade de master

au titre de l'année universitaire 2004-2005.

*Le titulaire*



N° RENNI 4650088

/2005200405260

*Le Président*



Bertrand FORTIN

Fait à Rennes, le 9 décembre 2005

*Le Recteur d'Académie,  
Chancelier des universités*



Serge GUINCHARD